



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question orale n° 1566

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le renforcement de la prévention face au constat alarmant de l'alcoolisme chez les jeunes, à travers le milieu éducatif.

Texte de la réponse

PRÉVENTION DE L'ALCOOLISME DES JEUNES

M. le président. M. André Schneider a présenté une question, n° 1566, ainsi rédigée :

« M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le renforcement de la prévention face au constat alarmant de l'alcoolisme chez les jeunes, à travers le milieu éducatif. »

La parole est à M. André Schneider, pour exposer sa question.

M. André Schneider. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement professionnel, depuis quelques années, on observe une recrudescence préoccupante de l'alcoolisme chez les jeunes. En outre, la consommation d'alcools, essentiellement forts, est souvent associée à la prise de drogue et de médicaments. Cet alarmant constat se fait, hélas, hebdomadairement dans de nombreuses rencontres de jeunes, en particulier dans les fameuses *raves parties* qui font tant parler d'elles.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, il est indispensable de mettre en oeuvre des actions de prévention en direction des jeunes dans nos établissements scolaires, et dès le premier degré, car le fléau de l'alcoolisme est aussi l'un des ferments de la violence qui mine notre jeunesse, donc notre société.

Certes, le ministère de l'éducation nationale a déjà mis en oeuvre de nombreuses actions de prévention. Qu'il me soit permis de rappeler à titre d'exemple la circulaire « Les jeunes et l'alcool » de 1996 et les instructions du ministre pour l'année scolaire 1999-2000. Des partenaires tels que l'Association nationale de prévention de l'alcoolisme et d'autres organismes du même type se sont impliqués dans ces démarches. Malheureusement, force est de constater que ces efforts restent notoirement infructueux.

Monsieur le ministre, ne faudrait-il pas annexer au plan du ministère, « L'Ecole du respect », un chapitre complet consacré à des mesures pragmatiques de lutte contre l'alcoolisme chez les jeunes, adaptées au milieu éducatif ? Il y va de la santé publique et de l'avenir de notre jeunesse. Que comptez-vous faire dans ce domaine ?

Enfin, seriez-vous prêt à accorder l'agrément à des associations départementales, voire locales, de lutte contre l'alcoolisme telles que, dans ma circonscription, Les amis de la santé qui vient de mettre au point

un logiciel, « alcojeune ». En effet elles seraient en mesure d'organiser une information efficace adaptée aux exigences du terrain et pourraient organiser divers concours interscolaires.

Un tel partenariat me paraîtrait salubre pour la cause de nos jeunes, donc pour l'avenir de notre pays.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

M. Jean-Luc Mélenchon, *ministre délégué à l'enseignement professionnel*. Monsieur le député, votre question a le mérite de la pertinence et de la fonction de signal d'alarme que vous avez voulu lui donner. Le ministre Jack Lang, retenu par un déplacement international, et moi-même, croyez-le bien, sommes extrêmement attentifs aux questions que vous soulevez. Vous avez eu raison d'en souligner la gravité, et l'impact sur l'évolution de notre jeunesse et, partant, de notre société et de notre pays. A cet égard, je vais donner quelques indications qui me permettront de rappeler le cadre dans lequel nous travaillons. Les résultats d'une enquête européenne, réalisée par l'INSERM en collaboration avec l'observatoire français de la drogue et de la toxicomanie et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie et qui a porté sur un échantillon de 14 000 élèves de quatorze à dix-neuf ans, montrent que, en l'an 2000, le produit le plus expérimenté par les jeunes est l'alcool, juste devant le tabac. Ainsi 81 % des jeunes interrogés âgés de quatorze ans ont déjà bu de l'alcool. En revanche, pour la consommation répétée d'alcool, on observe globalement une tendance à la baisse depuis 1993, en proportion et en nombre.

Dans le même temps, cependant, des observations sur le terrain montrent que, quant à la forme pratique de cette consommation, on va plutôt vers l'abus et l'excès que vers la modération.

Si la première constatation peut paraître réconfortante - encore que cela soit très relatif - nous ne pouvons pas affirmer que la situation générale s'améliore.

Face à ces conduites à risques, la politique interministérielle, coordonnée par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, a connu une évolution importante dans la démarche de prévention des dépendances.

La prévention globale non ciblée sur les produits et les consommations a ainsi été validée.

De plus, afin de renforcer la cohérence des interventions auprès des jeunes, il a été décidé d'intégrer un socle commun de connaissances à la formation de l'ensemble des acteurs de prévention. En effet - et vous avez eu raison de le souligner - la multiplicité des interventions de ces acteurs est une des garanties du maillage fin du travail de prévention. Mais encore faut-il que chacun parte d'une base commune de compréhension des problèmes et des réponses à apporter.

La lutte contre l'alcoolisme entre dans ce cadre ; elle constitue un des champs prioritaires de la prévention des dépendances. Le ministre délégué à la santé a présenté des mesures en ce sens, vous vous en souvenez, monsieur le député, lors de la Conférence nationale de la santé qui s'est tenue cette année.

Pour conduire cette prévention globale, les initiatives de terrain se multiplient dans toutes les académies. Cela signifie qu'il n'y a pas de « zone grise » ou de « zone blanche » sur la carte des interventions.

Des actions concrètes sont réalisées avec les élèves. Nous connaissons tous l'importance de la dimension pédagogique du travail. Il ne suffit pas d'asséner des vérités. Il faut les faire vivre par les jeunes eux-mêmes, pour qu'ils puissent prendre en charge l'état d'esprit porté par ces actions. Ces actions ont lieu sous forme de vidéos, de concours, d'ateliers d'échanges, de témoignages, de concerts, de tables rondes, de films, de bars sans alcool. Bref, toute la panoplie des mesures démonstratives et exemplaires est mise en mouvement.

L'objectif est de développer chez chaque élève sa prise de conscience, sa responsabilisation et son implication vis-à-vis de sa propre santé comme de la sécurité routière et de la vie citoyenne.

On remarque d'ailleurs que ce sont les campagnes menées sur ces thèmes, et même, il faut bien le dire, les plus crues, qui ont eu l'impact le plus fort chez les jeunes et l'efficacité la plus grande sur l'évolution de leur compréhension du problème.

Ces actions sont conduites en majorité dans les établissements scolaires par les personnels sociaux et de santé, en partenariat avec des associations telles que les centres départementaux de prévention de l'alcoolisme, les comités départementaux d'éducation pour la santé - CODES - et des intervenants de la gendarmerie, de la police, de la santé et de la sécurité routière.

Par conséquent, votre proposition, monsieur le député, est en parfaite résonance avec le dispositif prévu. Dans le cas particulier que vous signalez, la coopération que vous souhaitez non seulement s'impose mais est tout à fait réalisable.

En 2001, selon le bilan chiffré des synthèses académiques des personnels sociaux et de santé dans les établissements scolaires et les écoles, 5 283 actions de prévention de l'alcoolisme ont été réalisées auprès de 98 613 élèves et de 3 867 adultes - n'oublions pas les adultes dans le système éducatif et à côté de ce système - de la maternelle au lycée. Les actions ont principalement eu lieu dans les collèges et les lycées.

Créé par la circulaire du 1er juillet 1998, le CESC, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, dont vous connaissez le travail, est actuellement l'outil fédérateur et d'organisation de la prévention dans les établissements scolaires. Comme vous le savez, une mission parlementaire a été confiée par le Premier ministre à votre collègue Jean-Pierre Baeumler : celui-ci a été chargé de dresser le bilan du fonctionnement actuel des différents CESC et de proposer, le cas échéant, des évolutions en ce qui concerne leur fonctionnement, leurs objectifs et leurs moyens.

Comme vous le voyez, la pression ne se relâche pas.

J'ajoute que toutes les informations et les outils de sensibilisation - telles que les brochures n°s 1 et 2 « L'alcool, parlons-en aussi au lycée » - relatifs à ces actions sont en ligne et consultables sur les sites de l'éducation nationale. Je renonce, monsieur le député, à vous lire les adresses Internet qui sont portées sur ma fiche. Je crains que l'exercice ne soit un peu pénible. Mais il me paraît extrêmement important de signaler leur existence et leur accessibilité à tous.

De plus, la ligne téléphonique « Drogues info-service », rebaptisée « Drogues, alcool, tabac info-service », continue de répondre aux demandes des jeunes et leur apporte conseil au plus près de leurs préoccupations.

Enfin, monsieur le député, les actions locales comme celles que vous suggérez sont les bienvenues. Nous aurons à rappeler cette possibilité aux recteurs d'académie, à nos inspecteurs d'académie. Il faut les inciter à les mettre totalement à profit. Vous avez eu parfaitement raison de relancer notre attention sur ce point. J'ajoute que, dans l'enseignement professionnel, l'éducation civique, juridique et sociale, qui est un nouvel enseignement fondé sur la production de débats argumentés, permet d'évoquer la question de la dépendance à l'alcool - car c'est tout de même une forme d'aliénation de sa propre liberté - et aux drogues. Cette question fait partie des sujets qui ont été mis à l'ordre du jour sur la base de la mission que j'avais confiée à M. René Revol. Je puis vous dire que celle-ci a retenu l'attention d'un très grand nombre d'enseignants puisque plus de 1 300 se sont réunis pour la préparation de ce programme. Je vous remercie encore une fois, monsieur le député, d'avoir attiré l'attention sur ce problème et de m'avoir ainsi permis de rappeler aux acteurs de terrain l'importance que la représentation nationale

comme le Gouvernement attachent à cette affaire.

M. le président. La parole est à M. André Schneider, pour une brève réponse.

M. André Schneider. Je vous remercie monsieur le ministre pour la qualité et la précision des éléments de réponse que vous venez de me donner.

Ce n'est pas un sujet sur lequel on peut polémiquer. Tout le monde comprend la nécessité absolue de s'attaquer au problème. Il ne faut pas baisser la garde. A cet égard, des actions très ponctuelles de terrain seraient utiles. La situation de certains départements, que je ne voudrais pas citer pour ne pas les mettre à l'index, est très différente de certains autres. Je m'efforcerai, pour ma part, - ce que j'inviterais mes collègues à faire, d'ailleurs - de bien cibler les actions sur le terrain. Je vous remercie d'ouvrir les portes du rectorat et des inspections académiques. La santé publique est à ce prix. L'alcool a en quelque sorte un peu trop « bénéficié » d'actions contre la drogue. Il y a là un phénomène de vases communicants sur lequel il faut absolument, je crois, travailler ensemble.

M. le président. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons un temps limité pour les questions. Je vous remercie d'être concis.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1566

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 5983

Réponse publiée le : 24 octobre 2001, page 6404

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 octobre 2001